



Vie fédérale :

Assemblée générale de la fédération.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 2 avril 2025 sous la Présidence de Marie-Christine CHAMBE avec 68 associations présentes ou représentées et un quorum de 82% nettement supérieur au seuil requis de 20%, l'Assemblée Générale a pu se dérouler dans les règles. Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Les administrateurs issus des régions élus ou renouvelés sont : Jean BOISSIERE, Christine MARCELAUD (Auvergne - Limousin), Didier CORGNE, Bernard SAVINA, Maryline NICOLAS (Bretagne-Pays de la Loire), Jean BOURTEMBOURG (Grand Est), Didier DEPOND, Corinne LEGRAND (Hauts de France), Daniel PINCHENZON (Ile de France), Patrick LEFEVRE (Midi Pyrénées), Chantal PINEAU (Normandie), Jean-Luc HIBELOT, Philippe MARTIN (PACA-Languedoc-Roussillon) et Philippe HERBAUT (Rhône-Alpes).

Les administrateurs en tant que personnes qualifiées élues ou renouvelées sont : François AIMON, Jean-Louis DEUTSCHER, Bruno LACHESNAIE, Alain PELC et Carlos DE SOUSA CORREIA.

Les administrateurs issus des associations nationales désignés pour un renouvellement ou remplacement sont Pierre GOT et Marcel PINAULT.

Jean Paul DAVID et Daniel CRANCE sont confirmés dans leurs missions respectives de vérificateur des comptes titulaire et Adjoint.

Conseil d'Administration de la fédération.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 2 avril a été consacré à l'élection de la présidence de la Fédération, Marie-Christine CHAMBE n'ayant pas souhaité demander le renouvellement de son mandat d'Administratrice de la région Normandie conformément à son engagement initial. Le nouveau Président élu est Patrick LEFEVRE. Il est convenu que l'élection du Bureau se tiendra lors de la réunion du Conseil d'Administration le 22 mai prochain. D'ici là, le Bureau reste constitué des membres élus lors du Conseil d'Administration du 16 avril 2024, à l'exception de Nicole LE HIR dont le mandat d'administratrice est arrivé à son terme non renouvelable le 2 avril 2025.

Assemblée Générale et Conseil d'Administration de la FNAR.

L'assemblée générale de la FNAR s'est tenue le 9 avril, suivie du Conseil d'administration qui a reconduit Pierre CONTI comme Président. Patrick LEFEVRE a été élu vice-Président succédant ainsi à Marie-Christine CHAMBE.

Chêne Vert

La facturation des abonnements au Chêne Vert sera établie début mai sur la base des abonnements enregistrés dans le fichier des adhérents de chaque association le 30 avril 2025. Il convient de s'assurer de la mise à jour complète de vos fichiers pour cette date. Pour mémoire, le montant de l'abonnement annuel est de 8 € pour 4 numéros.

Nouveaux Partenariats

Fédération des Maisons d'Accueil Hospitalières (FMAH)

La FMAH regroupe 40 maisons d'accueil, situées près des centres hospitaliers et réparties sur l'ensemble du territoire. Elles proposent une chambre à proximité du lieu d'hospitalisation d'un proche ou de soins pour les patients en ambulatoire. Les frais d'hébergement sont modulés en fonction des revenus. [Découvrez la liste des maisons d'accueil : FLYER FMAH](#). Site internet : www.fmah.fr

ODALYS

Pour étoffer notre gamme de séjours, côté Mer, Montagne et Campagne, un nouveau partenaire, ODALYS Vacances, se propose d'enrichir la palette de destinations et d'hébergements.

Ce partenaire vous permet de bénéficier de 10% de remise toute l'année, cumulable avec les offres du moment (jusqu'à -30%).

ODALYS vous propose des locations en appart'hôtel, résidence ou hôtel-résidence, en France et en Europe du Sud. Les informations correspondantes sont disponibles sur notre site à la rubrique « [Avantages Adhérents](#) »

Votre interlocuteur : Jean Paul Ryckelync - 06 40 86 53 40.

Site Internet :

Migration DRUPAL

Conformément à la position du Conseil d'Administration, la société ICOM est informée de la nécessité de mettre un terme à notre relation contractuelle compte tenu de l'incapacité objective de cette société à conduire à bon terme les travaux de migration. Un médiateur accrédité a été retenu dans la perspective de conclure une résiliation à l'amiable dans les meilleurs délais. Dans cette démarche, nous sommes conseillés par la protection juridique de notre assureur Groupama Centre Atlantique et accompagné par un avocat sur la place de Dijon où la société ICOM est domiciliée.

Parallèlement, nous avons conduit la consultation de plusieurs agences web réputées pour leur compétence concernant notamment le CMS DRUPAL. Le choix d'un nouveau prestataire a été proposé et validé par le Conseil d'Administration pour mettre à niveau la version du CMS du site internet en DRUPAL 11.

Dans tous les cas, le site internet reste opérationnel au fil de ces différentes actions.

Rubrique « Quoi de neuf »

Cette rubrique est animée de sorte à vous tenir informés sur toutes les actualités de la Fédération utiles pour les associations : nouveaux partenariats, web'rencontres, évolution de la carte Butterfly, les informations fiscales, la tarification de l'assurances pour les associations... Alors restez informés en consultant : [QUOI DE NEUF](#)

Santé :

Facturations abusives : trois quarts des établissements de santé privés épinglés ! (Enquête de la DGCCRF*)

Pour mémoire, seules les chambres individuelles demandées expressément par écrit par les patients peuvent être facturées en sus des prestations habituelles de soins et de séjour.

La première vague de contrôles de la DGCCRF, menée en 2019, avait mis en lumière des irrégularités de facturation dans la moitié des cliniques contrôlées. Cela confirmait les alertes émises par les associations, 10 ans plus tôt, sur les facturations abusives des cliniques privées. Pour autant ces pratiques perdurent et même s'amplifient.

75% des 120 établissements contrôlés présentent en effet des anomalies de facturations, notamment concernant les services proposés en complément des prestations de soins, tels que chambre individuelle, location de télévision, hébergement d'un accompagnant ou encore blanchisserie. Les irrégularités constatées très massivement concernent en majorité le défaut d'information des patients avec des pratiques commerciales trompeuses laissant penser que les services optionnels sont obligatoires. Le défaut d'information s'étend aux tarifs pratiqués.

Plus d'une centaine d'avertissements et d'injonctions ont été prononcés, ainsi que 12 amendes administratives pour un montant de 160 000€ et 2 procès-verbaux pénaux, avec une amende pénale de 300 000€ infligée à la société HAPPYTALE pour pratique commerciale trompeuse, dans le cadre de sa gestion des chambres individuelles d'établissements de santé,

Il convient de souligner que les mêmes règles s'appliquent aux établissements publics pour ces prestations facturables. Pour en savoir plus : [cliquer ici](#)

**Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes.*

AGENDA DE LA FEDERATION :

Réunions à venir :

- 23 avril : Commission Développement & Communication
- 5 mai : Commission Citoyenneté et Autonomie
- 12 mai : Conseil d'Administration FNAR
- 16 mai : Commission Fiscalité et Patrimoine
- 21 au 23 mai : Séminaire décentralisé associant le Conseil d'Administration, les délégués régionaux et les webmasters nationaux et régionaux
- 22 mai : Conseil d'Administration
- 5 juin : AG CFR

Les feuilles d'informations mensuelles de la FNAR (Au Fil des Jours – AFJ) et de la CFR (CFR Echos) sont disponibles dans l'espace réservé sous le site de la Fédération. CFR Echos du mois d'avril : [CFR Echos 128](#)
Au Fil des Jours d'avril : [AFJ 210](#)

Chères présidentes, chers présidents,
Nous vous invitons à transmettre cette INITIATIV' Actualités à vos administrateurs.
Cette lettre mensuelle participe à leur implication et les informe sur les actions de notre fédération.
L'INITIATIV'Actualités est disponible sur le site internet fédéral dans l'espace réservé aux Présidents.
Le président peut demander une habilitation supplémentaire pour un membre du Bureau qui relaye l'information.

